DEPARTEMENT DE LA VIENNE

DELIBERATION N° 2024.8.17c Nomenclature N° 5.7

ARRONDISSEMENT DE CHATELLERAULT

MAIRIE DE LOUDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN

**:

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2024

Date de la convocation 31.10.2024

L'an deux mille vingt quatre le six novembre,

31.10.2024

à 20 H le Conseil

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 23
Votants 27

à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,

Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS:

M. DAZAS, Maire; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, Mme LEGEARD, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET, Adjoints; M. JALLAIS, M. DUPUIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme MAUBERGER, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER, Mme FERRE, Mme PELLETIER, Mme LIEBOT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLON, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME, M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

M. JAGER, M. RIGAULT, Mme BAUDU-HASCOET, Mme ENON, Mme LAMBERT, M. GANDIER

Pouvoir de M. Jean-Pierre JAGER à M. Gilles ROUX Pouvoir de M. Philippe RIGAULT à M. Joël DAZAS Pouvoir de Mme Anne-Sophie ENON à Mme Pascale PELLETIER Pouvoir de Mme Sandrine LAMBERT à Mme Laurence MOUSSEAU

OBJET DE LA DELIBERATION:

Rapport d'activité 2023 Communauté de Communes du Pays Loudunais

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

L'article 40 de la loi Chevènement du 12 juillet 1999, venu ajouter un article L. 5211.39 au Code Général des Collectivités Territoriales, impose à tous les EPCI comportant au moins une commune de plus de 3 500 habitants d'adresser chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de leur EPCI.

Ce rapport d'activité est présenté à l'assemblée délibérante du groupement puis fait l'objet d'une communication par les maires des communes membres à leur conseil municipal.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal de Loudun prend acte du rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

La secrétaire de séance, Sandra PROD'HOMME Pour extrait conforme, Le Maire, Joël DAZAS

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le :2.1.NOV. 2024......

Publié le : 2 1 NOV, 2024

Notifié le :

Accusé de réception en préfecture 086-218601375-20241106-2024-8-17c-DE Date de télétransmission : 21/11/2024 Date de réception préfecture : 21/11/2024